



VILLE de BOURTH

MAIRIE DE BOURTH

3 avenue de l'Europe

27580 BOURTH

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune BOURTH

se réunira, en séance ordinaire le 31 janvier 2020, à 18 heures 30.

Objet de la réunion

- Convention de participation financière entre le SIEGE et la Commune de Bourth: travaux d'éclairage public isolé dans le Bourg VM,
- Convention de participation financière entre le SIEGE et la Commune de Bourth: travaux d'éclairage public isolé route de Breteuil,
- Convention de participation financière entre le SIEGE et la Commune de Bourth: travaux d'éclairage public isolé Allée du Pré Saulé,
- Convention de participation financière entre le SIEGE et la Commune de Bourth: travaux d'éclairage public isolé Allée des Tilleuls,
- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif,
- Publicité du bulletin municipal 2020,
- Avis de la commune avant mise à bilan de la concertation sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Bourth par l'Interco Normandie (INSE) et mise à l'arrêt par l'INSE dudit projet,
- Transfert du matériel de la commune au comité des fêtes,
- Tarif salle des fêtes et contrat de location suite au transfert du matériel de la commune au comité des fêtes,
- Questions diverses.

Fait à Bourth, le 23 janvier 2020

Le Maire

Jacques VINIEN